



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 5 juin 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**

Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1

Régis Soucy, conseiller du district no. 2

Simon Landry, conseiller du district no. 3

Richard Émond, conseiller du district no. 4

Sébastien Landry, conseiller du district no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Marielle Émond, greffière adjointe et trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Judes Landry. Mlle Ashley Larrivée, étudiante de niveau primaire et mairesse d'un jour, déclare l'ouverture de la séance à 20h00.

RÉS.01.06.17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

25. a) Autoriser subvention au Centre de Plein Air de Cap-Chat / 15 000.\$ - Budget rég.

25. b) Autoriser achat de tuyaux TTOAG / Matériaux Gosselin Inc. – 13 559.96\$ + tx – Surplus acc.

ET en y retirant les points ci-dessous :

10. Autoriser l'utilisation du vote par correspondance.

12. Autoriser don pour bourse « Gala de la reconnaissance » / École l'Escabelle de Cap-Chat – 200.\$ - Budget rég.

14. Autoriser l'embauche des étudiants – Saison estivale 2017 / Budget rég. (idem au point 9).

ADOPTÉE

RÉS.02.06.17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er}, 9 ET 12 MAI 2017

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du 1^{er} mai 2017 ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX** des **SÉANCES EXTRAORDINAIRES** du 9 et 12 mai 2017 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE**

Mme Marielle Émond, greffière adjointe et trésorière, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de mai.

RÉS.03.06.17**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques #6906 à #6939 ainsi que #29931 à #29982, pour un montant total de **245 930.35\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2017

Mme Marielle Émond, trésorière et greffière adjointe, dépose l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mai 2017 à chacun des membres du Conseil municipal à la séance tenante.

RÉS.04.06.17**AUTORISER PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ENTENTE TRIENNALE / RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE - 2 000.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **versement de la contribution à l'entente triennale**, soit un montant de **2 000.\$**, à l'organisme « **Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie** »; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.06.17**AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'UTILISATION DE LA HALTE ROUTIÈRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2017 / CLUB OPTIMISTE DE CAP-CHAT**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer**, pour et au nom de la municipalité, le **protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste de Cap-Chat** relativement à l'utilisation de la halte routière, et ce, pour la tenue des différentes activités de la Fête Nationale du Québec qui se dérouleront du 22 au 26 juin 2017.

ADOPTÉE

RÉS.06.06.17**AUTORISER RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2017-2018 DE L'ATR DE LA GASPÉSIE – 780.20\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ADHÈRE** à l'**Association touristique régionale de la Gaspésie** pour l'année 2017-2018, la cotisation annuelle s'élevant à **780.20\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

**RÉS.07.06.17****AUTORISER L'EMBAUCHE DE TROIS ÉTUDIANTS / SAISON ESTIVALE 2017 – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'embauche de trois (3) étudiants** pour la **saison estivale 2017**, pour une période de **six semaines à compter du 26 juin 2017**, au **taux horaire de 11.25\$**, et à raison de **trente-cinq heures par semaine**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE**RÉS.08.06.17****AUTORISER DON POUR BOURSE / ÉCOLE GABRIEL-LE-COURTOIS – 250.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **VERSE un don de 250.\$** à l'**École Gabriel-Le-Courtois** représentant la contribution d'une bourse à l'un des finissants de Secondaire V qui désire poursuivre ses études; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE**RÉS.09.06.17****AUTORISER L'EMBAUCHE DE TROIS CANDIDATS – PROJET FAIR 2017**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à l'embauche de trois (3) candidats, à compter du 5 juin 2017**, dans le cadre du projet du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour une période de **quatorze semaines**, au **taux horaire de 12.\$**, et un total de **40 heures par semaine**; le coût étant approprié à même la **subvention FAIR et le surplus accumulé**.

ADOPTÉE**RÉS.10.06.17****AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-CHAUFFEUR PERMANENT – M. MARC FOURNIER**

CONSIDÉRANT l'affichage interne d'un poste d'opérateur-chauffeur permanent à la suite du départ à la retraite de M. Vallée;

CONSIDÉRANT le dépôt de la candidature de M. Marc Fournier, employé saisonnier à la municipalité depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE M. Fournier possède les aptitudes et les compétences nécessaires pour s'acquitter des tâches à accomplir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **EMBAUCHE M. Marc Fournier**, au **poste permanent d'opérateur-chauffeur** de la municipalité, à l'**échelon 5** du tableau des classes salariales de la convention collective des employés municipaux.

ADOPTÉE

**RÉS.11.06.17****AUTORISER L’AFFICHAGE D’UN POSTE SAISONNIER DE JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l’affichage d’un poste saisonnier de journalier-chauffeur-opérateur suite à la vacance du poste de M. Marc Fournier.

ADOPTÉE**RÉS.12.06.17****DÉTERMINER ÉCHELON SALARIAL D’UN OPÉRATEUR DE PELLE TEMPORAIRE – M. RÉMI VALLÉE**

À la suite de l’embauche temporaire de M. Rémi Vallée, à titre d’opérateur, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat **DÉTERMINE** que ledit employé sera rémunéré à l’échelon 4 du tableau des classes salariales de la convention collective des employés municipaux.

ADOPTÉE**RÉS.13.06.17****APPUJ À LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK RELATIVE À L’AIDE FINANCIÈRE ATTENDUE EN LIEN AVEC LE SINISTRE DU 21 JUILLET 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d’inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT QU’il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20 mois, n’ont toujours pas été réglées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d’endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d’urgence contractés par la Ville, en attendant l’aide gouvernementale, atteignent maintenant plus de 25 000.\$;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaît aussi des répercussions sur d’autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, Monsieur Jean D’Amour, s’est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu’il a assuré des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Pohénégamook et son Conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s’activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l’aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que la Ville de Cap-Chat **APPUIE** la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le gouvernement du Québec à :

- Respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité;
- Garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;
- Soutenir la Ville dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

ADOPTÉE

RÉS.14.06.17

AUTORISER AIDE FINANCIÈRE POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU BANC / DÉVELOPPEMENT CAP-CHAT 2001 – 10 000.\$ - FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a accordé, à l'organisme Développement Cap-Chat 2001, le financement demandé par l'entremise du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à la hauteur de 45% des coûts des études de faisabilité du « Projet d'Aménagement du secteur du Banc » représentant une somme de 45 000.\$ dont le montant estimé des coûts des études s'élève à 100 000.\$;

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions reliée à l'obtention dudit financement soit que la Ville de Cap-Chat transmette une résolution d'intention à l'effet qu'elle s'engage à accorder une aide financière de 10% en tant que partenaire financier au projet, soit la somme de 10 000.\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **CONFIRME** à l'organisme Développement Cap-Chat 2001 sa contribution financière de l'ordre de 10 000.\$ afin de permettre la réalisation des études de faisabilité dans le cadre du « Projet d'Aménagement du secteur du Banc »; cette dépense étant appropriée au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD).

ADOPTÉE

RÉS.15.06.17

AUTORISER AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES ACTIVITÉS DE LA BATAILLE DU SAINT-LAURENT / CLUB DES 50 ANS ET + DE CAP-CHAT – 2 050.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement **d'une aide financière d'un montant de 2 050.\$ au Club des 50 ans et + de Cap-Chat** pour la tenue des activités de la Bataille du Saint-Laurent; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.16.06.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DE LA CAMIONNETTE DU CONTREMAÎTRE / GARAGE ST-PIERRE MÉCANIQUE – 2 000.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#F13422 du 18-04-2017) de « **Garage St-Pierre Mécanique** », au montant de **2 000.\$ + taxes**, concernant la réparation de la camionnette Chevrolet du contremaître; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

**RÉS.17.06.17****AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ACHAT DE LASER ROTATIF / MATÉRIAUX GOSSELIN INC. – 1 199.99\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#0154155 du 11-05-2017) de « **Matériaux Gosselin Inc.** », au montant de **1 199.99\$ + taxes**, relative à l'achat d'un laser rotatif; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.18.06.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ACHAT DE PONCEAUX / MATÉRIAUX GOSSELIN INC. – 5 507.40\$ + TX – BUDGET RÉG. – ABROGER RÉS. 19.05.17**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#0154522 du 17-05-2017) de « **Matériaux Gosselin Inc.** », au montant de **5 507.40\$ + taxes**, pour l'achat de tuyaux servant à la réparation de ponceaux; le coût étant approprié au **budget régulier**.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la **résolution portant le numéro 19.05.17** adoptée le 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉE

RÉS.19.06.17**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 271-2017 DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION (APPEL D'OFFRES)**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT No. 271-2017** déléguant au directeur général le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions de la sous-section 33 de la Loi sur les cités et villes ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 573.3.0.1 de ladite loi soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **Règlement No. 271-2017** soit et est inscrit dans le **Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

RÉS.20.06.17**AUTORISER SUBVENTION AU CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT / 15 000.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** une **subvention de l'ordre de 15 000.\$**, au **Centre de Plein Air de Cap-Chat**, afin de permettre audit organisme de rencontrer leurs obligations financières durant la saison estivale 2017; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

**RÉS.21.06.17****AUTORISER ACHAT DE TUYAUX TTOAG / MATÉRIAUX GOSSELIN INC. –
13 559.96\$ + TX – SURPLUS ACC.**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de tuyaux de tôle en acier ondulé galvanisée (soumission # 78551 du 02-06-2017) de **Matériaux Gosselin Inc.**, pour un montant total de **13 559.96\$ + taxes**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 21h35 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

MARIELLE ÉMOND
GREFFIÈRE ADJOINTE